

ACTION URGENTE

UNE JOURNALISTE ARRÊTÉE POUR DES ACCUSATIONS DE DIFFAMATION

La journaliste et présidente de l'association des blogueurs du Niger Samira Sabou a été inculpée de diffamation par un moyen de communication électronique le 10 juin 2020 et immédiatement transférée à la prison de Niamey. Sani Mahamadou Issoufou, fils du président du Niger et chef de cabinet adjoint de la présidence, a déposé plainte contre elle, après que son nom a été mentionné par un utilisateur de Facebook qui a commenté la publication de Samira en lien avec des allégations de corruption. Samira Sabou n'a jamais mentionné le nom du fils du président. Cette affaire, motivée par des considérations politiques, s'inscrit dans le cadre de la répression visant les défenseur-e-s des droits humains, les militant-e-s et les journalistes qui évoquent des faits de corruption dans les hautes sphères du pouvoir, depuis qu'un rapport d'audit sur le ministère de la Défense a fuité.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Ministre de la Justice du Niger - M. Marou Amadou

Boulevard du Djermaganda BP 466

Niamey, Niger

Courriel : marou_amadou2000@yahoo.fr

Fax : +227 20 72 37 77

Monsieur le Ministre,

La journaliste et administratrice du site d'informations mides-niger.com, Samira Sabou, a été convoquée le 9 juin par le juge d'instruction de la Haute cour de Niamey pour comparaître dans le cadre d'une affaire liée aux allégations de corruption visant de hauts responsables du gouvernement. Mercredi 10 juin, lorsqu'elle a répondu à la convocation du juge d'instruction, le mandat n'avait aucun lien avec les charges initiales retenues contre elle. Elle a été inculpée de diffamation à la suite d'une plainte déposée par Sani Mahamadou Issoufou. Fils du président du Niger et chef de cabinet adjoint de la présidence, il a porté plainte contre elle après qu'un utilisateur a mentionné son nom dans un commentaire sur la publication Facebook de Samira Sabou le 26 mai, portant sur des allégations de corruption. Samira Sabou n'a jamais mentionné le nom de Sani Mahamadou Issoufou. Cette affaire, motivée par des considérations politiques, s'inscrit dans le cadre de la répression visant les défenseur-e-s des droits humains, les militant-e-s et les journalistes qui évoquent des faits de corruption dans les hautes sphères du pouvoir, depuis qu'un rapport d'audit sur le ministère de la Défense a fuité.

Amnesty International milite en faveur de la dépénalisation de la diffamation et estime que l'incarcération n'est jamais une sanction appropriée dans ce type d'affaires. Nous pensons que le fait de porter plainte au pénal contre des militant-e-s anti-corruption et des journalistes risque de criminaliser leur travail, de bafouer leurs droits à la liberté d'expression et d'association, de faire taire toutes les critiques visant des représentants de l'État et de saper l'obligation de rendre des comptes. Par ailleurs, les personnes détenues au Niger sont exposées à un risque accru face à la pandémie de COVID-19.

Aussi je vous demande d'agir rapidement afin de garantir la pleine protection des droits de tous, notamment les droits à la liberté d'expression et d'association, en abandonnant immédiatement toutes les charges retenues contre Samira Sabou qui, selon Amnesty International, sont motivées par des intérêts politiques. Je vous prie de libérer Samira Sabou immédiatement et sans condition, car elle est détenue uniquement pour avoir exercé ses droits humains. En attendant sa libération, je vous prie de veiller à ce qu'elle puisse avoir des contacts réguliers et sans restriction avec ses proches et l'avocat de son choix. Si les visites au parloir sont restreintes en raison des mesures de prévention du COVID-19, elles doivent être remplacées par d'autres moyens de communication : téléphone, courriel ou appel vidéo, par exemple. Enfin, je vous engage à mettre fin au harcèlement et à l'intimidation visant les militant-e-s anti-corruption, les défenseur-e-s des droits humains et les journalistes, et à faire le nécessaire pour protéger et promouvoir leurs droits à la liberté d'expression et d'association.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLÉMENT D'INFORMATION

Journaliste et administratrice du site d'informations *mides-niger.com*, Samira Sabou a été licenciée de son poste en tant que contractuelle pour le journal *Le Sahel*, géré par l'Office National d'Édition et de Presse (ONEP) en octobre 2017, après qu'elle a publié une photo d'elle en train de parodier le président nigérien Mahamadou Issoufou. Elle a subi des pressions de la part des autorités, son téléphone lui a été confisqué par son rédacteur-en-chef et la photo a été supprimée de force de sa page Facebook. Le 17 février 2020, un tribunal de Niamey a jugé son licenciement de l'ONEP abusif et a ordonné à son employeur de lui verser une indemnisation à hauteur de 2 640 000 francs CFA (environ 24 000 euros).

L'audit du ministère de la Défense du Niger a révélé des allégations concernant la surfacturation et le détournement de fonds à hauteur de milliards de francs CFA lors de l'achat de matériel militaire pour des soldats engagés sur les divers fronts antiterroristes entre 2017 et 2019.

Selon une déclaration du porte-parole du gouvernement, l'audit a dévoilé des lacunes dans les procédures de passation de marchés, ainsi que dans le suivi de leur application.

Depuis mars 2020, des membres de la société civile dénoncent sur les réseaux sociaux et lors de manifestations les faits dévoilés dans le rapport d'audit qui a fuité et les ingérences de l'exécutif dans les procédures judiciaires. Ils demandent que les responsables présumés fassent l'objet de poursuites.

Depuis le début de l'année, Amnesty International a recensé 27 arrestations de militant-e-s, de syndicalistes, de journalistes et de dissident-e-s au Niger, dont 17 sont des militant-e-s anti-corruption qui ont dénoncé les faits de corruption impliquant le ministère de la Défense.

Sept militant-e-s ont été arrêtés entre le 15 et le 17 mars à Niamey, après avoir organisé une manifestation le 15 mars pour exiger la tenue d'une enquête et des poursuites contre les personnes soupçonnées de détournement de fonds au ministère de la Défense.

Le harcèlement et les manœuvres d'intimidation visant des militant-e-s s'inscrivent dans un schéma bien établi qui repose sur la Loi contre la cybercriminalité. Entre mars et fin mai 2020, au moins quatre militants ont été arrêtés et inculpés en vertu de ce texte.

Ali Idrissa, coordonnateur du Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB) et dirigeant d'une organisation de la société civile, a été convoqué au poste de police le 9 avril, à la suite d'une plainte déposée par l'ancien chef d'état-major des armées. Il était accusé de diffamation en lien avec un scandale de corruption impliquant le ministère de la Défense. Ali Idrissa a été libéré sous caution le 14 avril. Il a été inculpé de « diffamation à l'égard du général de l'armée et de l'épouse de l'ancien chef d'état-major », ainsi que de « diffusion d'informations susceptibles de troubler l'ordre public », en vertu de la Loi contre la cybercriminalité.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Français

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 19 août 2020.

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Samira Sabou (elle)